

Haude MORVAN

LE MEMORIALE BURDEGALENSE AD ANNALES FRATRUM PRAEDICATORUM,  
HISTOIRE, ANTIQUARISME ET MÉMOIRE  
DANS LE COUVENT DES FRÈRES PRÊCHEURS DE BORDEAUX  
À LA FIN DU XVII<sup>E</sup> SIÈCLE

Fondé au XIII<sup>e</sup> siècle, le couvent des Frères prêcheurs de Bordeaux était un foyer intellectuel important dans la ville du XVII<sup>e</sup> siècle, renommé notamment pour les études thomistes. Il fournit ainsi des enseignants en théologie à l'université<sup>1</sup>. Le couvent bordelais rejoignit en 1621 la réforme impulsée dans le Sud-Ouest par Sébastien Michaëlis, qui accordait une grande place à l'étude<sup>2</sup>.

Les bâtiments médiévaux et, partant, la mémoire du couvent, furent profondément marqués par les modifications qui touchèrent le tissu urbain dès le dernier quart du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>. Au XIII<sup>e</sup> siècle, les frères s'étaient installés dans un des faubourgs de la ville, englobé dans la nouvelle enceinte du XIV<sup>e</sup> siècle. Le couvent donnait alors sur la route du Médoc, distribuée par la porte Saint-Germain (fig. 1). À partir de 1675, le projet de reconstruction du château Trompette voulu par Vauban impliqua une expropriation progressive des parcelles dans une large zone où les constructions devaient être rasées. L'enclos des Frères prêcheurs en faisait partie, l'essentiel de ses bâtiments étant situé sous les actuelles allées de Tourny. Les démolitions de maisons commencèrent dans le quartier à partir de 1676 : elles touchèrent entre autres des biens immobiliers qui appartenaient aux frères. La décision d'abattre l'église fut prise en 1678. Les frères quittèrent leur couvent sur ordre de l'intendant du roi en 1680 et se logèrent provisoirement avec leurs biens dans différentes maisons qu'ils louèrent, non sans rencontrer des difficultés causées par certains membres du clergé paroissial. Les corps inhumés dans le cimetière et dans l'église furent déplacés dans un nouveau cimetière, consacré en décembre 1680. Les travaux du nouveau couvent, édifié en retrait du côté du cours du Chapeau-Rouge, semblent avoir commencé dès 1684, et ils se poursuivirent jusqu'en 1715. Leur financement nécessita de la part des prieurs successifs de nombreuses réclamations au roi afin d'obtenir le versement des dédommagements fixés en 1676<sup>4</sup>. L'ensemble alors construit inclut les actuelles église Notre-Dame et cour Mably. S'il ne reste rien du couvent médiéval disparu, en dehors d'un ensemble de huit statues datées entre 1450 et 1550, découvertes lors d'une fouille en 1971 et aujourd'hui conservées dans les réserves du Musée d'Aquitaine<sup>5</sup>, son aspect général est connu grâce à des vues et plans de la ville du XVII<sup>e</sup> siècle (fig. 1)<sup>6</sup>.

<sup>1</sup> Je tiens à remercier chaleureusement plusieurs personnes qui ont aidé cette recherche et l'ont nourrie par leurs suggestions : les deux directeurs successifs de l'Archivio Generale dell'Ordine dei Predicatori, Gaspar Sigaya et Augustin Laffay, mon collègue Ézéchiél Jean-Courret qui a accepté de lire une première version de ce texte et y a apporté de substantielles améliorations, Anne Bouscharain qui a revu les traductions de plusieurs passages. Voir notamment B. Peyrous, « Un grand centre de thomisme au XVII<sup>e</sup> siècle. Le couvent des Frères prêcheurs de Bordeaux et l'enseignement de J.-B. Gonet », *Divus Thomas*, 134, 1974, p. 452-473.

<sup>2</sup> B. Montagnes, *Sébastien Michaëlis et la réforme d'Occitanie (1594-1647). Histoire de la Congrégation d'Occitanie par Jacques Archimbaud* OP, Rome, 1984 (*Institutum Historicum FF. Praedicatorum, Dissertationes Historicae*, 21), notamment p. 172, note 349 et p. 195, note 409 ; A. Laffay, « Un air de famille. Théologiens et auteurs spirituels dominicains dans la réforme de Michaëlis au XVII<sup>e</sup> siècle », *Les écoles de pensée religieuse à l'époque moderne. Actes de la journée d'études de Lyon, 14 janvier 2006*, Y. Krumenacker, L. Thirouin (dir.), Lyon, Équipe Religions, sociétés et acculturation, RESEA, du Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes, LARHRA-UMR 5190, 2006, p. 111-127.

<sup>3</sup> Pour une synthèse sur la place du couvent médiéval et du couvent moderne dans la topographie de Bordeaux, voir S. Lavaud et É. Jean-Courret (dir.), *Bordeaux*, Bordeaux, Ausonius, 2009 (*Atlas historique des villes de France*, 49), 3, p. 177-178 (notice de S. Lavaud) et p. 291 (notice de L. Coste).

<sup>4</sup> L'ensemble de la documentation produite entre 1676 et 1715, notamment les expertises avant démolition ainsi que les lettres de réclamation des frères relatives à leur logement provisoire et aux recouvrements des dédommagements, sont conservées aux Archives départementales de Gironde (désormais Arch. dép. 33), dans le carton H 2641.

<sup>5</sup> L. Monnier, L. Valensi, *Sculpture médiévale de Bordeaux et du Bordelais*, Bordeaux, Musée d'Aquitaine, 1976, p. 230-231, 242-243, 260-263, 267-268, 292-294.

<sup>6</sup> On retiendra en particulier un dessin de Herman van der Hem de 1639, montrant le château Trompette (E. Demont, M. Favreau, *Herman van der Hem, 1619-1649 : un dessinateur hollandais à Bordeaux et dans le Bordelais au XVII<sup>e</sup> siècle : catalogue*

C'est dans ce contexte de profond bouleversement, alors que la communauté logeait provisoirement dans diverses maisons, dont une servant d'église, que le couvent adressa vers 1690 aux annalistes de l'ordre réunis à Rome un manuscrit intitulé *Memoriale burdegalense ad annales fratrum praedicatorum*<sup>7</sup>. Cet épais volume est un témoignage précieux sur la vie intellectuelle du milieu religieux bordelais, notamment sur les travaux historiques qui y étaient menés. Contrairement à des ouvrages imprimés, destinés à une large diffusion, le *Memoriale burdegalense* a pour premier enjeu la transmission d'une mémoire à l'intérieur de l'ordre.

Loin de pouvoir aborder tous les aspects de ce manuscrit inédit, le présent article se concentrera sur un passage spécifique, à l'année 1247, qui consiste en une description de l'église et en une évocation succincte de bienfaiteurs prestigieux ayant contribué à quelques espaces du couvent. Ces pages du *Memoriale* permettront d'interroger la manière dont l'auteur anonyme intégra l'ensemble conventuel récemment détruit dans sa construction historique et mémorielle. Il s'agira, en somme, d'éclairer le rapport d'un érudit dominicain à un patrimoine monumental disparu. À cette époque, même si ce sont d'autres termes qui étaient employés, la notion de *patrimoine* se développait chez plusieurs antiquaires, soucieux de conserver par écrit certaines œuvres du passé, à défaut de pouvoir les sauver de la destruction<sup>8</sup>, ainsi qu'au sein de plusieurs institutions qui réorganisaient leurs fonds d'archives et en dressaient des inventaires afin d'assurer leur conservation pour les générations futures<sup>9</sup>.

L'analyse de la description du couvent intégrée dans le *Memoriale* pourra s'appuyer sur des synthèses déjà existantes concernant le rapport des communautés régulières de l'époque moderne aux œuvres anciennes<sup>10</sup>. Ces dernières constituaient des sources historiques, au même titre que les sources écrites, comme le rappelle l'auteur du *Memoriale* lui-même dans sa « Préface » lorsqu'il écrit que l'édification de l'histoire repose « *in rebus et uerbis* »<sup>11</sup>. Pour les frères et les moines de l'époque moderne, les inscriptions et les images documentent les fondateurs, les bienfaiteurs, les hommes illustres, les miracles survenus, etc. Elles contribuent en outre au prestige de l'institution en rappelant son ancienneté, et peuvent aussi appuyer ses revendications, dans le cadre de litiges juridiques autour de privilèges anciens. Le mobilier (stalles, jubés, autels...) et la connaissance des réaménagements dont il a fait l'objet fournissent également aux religieux des données précieuses sur l'évolution du cadre spatial de la liturgie<sup>12</sup>. Enfin, les bâtiments et les œuvres peuvent être, en raison de leur beauté, une source de fierté pour l'établissement et être alors présentés en filigrane comme une illustration de son prestige moral et religieux. Ainsi, dans

---

*raisonné des dessins*, Périgueux, Éditions de l'Entre-deux-Mers, 2006, n° 42 : vol. 1, p. 77-78 et vol. 2, p. 45), plusieurs gravures du deuxième quart du XVII<sup>e</sup> siècle (M. Favreau, *Les « portraits » de Bordeaux. Vues et plans gravés de la capitale de la Guyenne du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Périgueux, Éditions de l'Entre-deux-Mers, 2007, p. 92-95), ainsi que les plans de François de Noncel et celui attribué à Albert Jouvin de Rochefort (É. Jean-Courret, *La morphogenèse de Bordeaux des origines à la fin du Moyen Âge : fabrique, paysages et représentations de l'urbis*, thèse de doctorat en histoire médiévale, Bordeaux, 2006, p. 74-75, 78-79).

<sup>7</sup> Rome, Archivio Generale dell'Ordine dei Predicatori / Archives Générales de l'Ordre des Prêcheurs (désormais AGOP), XIV liber EE. Dans la *praefatio*, l'auteur écrit que deux ans se sont écoulés depuis que le maître général de l'ordre, Antonin Cloche (1686-1720), a demandé qu'un frère soit chargé dans chaque couvent de consigner toutes les choses utiles pour les annales de l'ordre (*Secundus iam annus uertitur, ex quo Reuerendissimus totius ordinis Praedicatorum magister prudentiam [...] iussit unum in quolibet conuentu assignari qui illa omnia, quae conuentus ad annales ordinis conferre potest, summa, ut par est, diligentia conscriberet*). Antonin Cloche a réitéré la demande formulée par les chapitres de 1600 et 1605 dans plusieurs lettres encycliques à partir de 1688, la faisant même ajouter aux *ordinationes* lors du chapitre général de 1694 : C. Gadrat, « L'enquête de l'ordre dominicain de 1694 », *Dom Jean Mabillon, figure majeure de l'Europe des lettres, Actes des deux colloques du tricentenaire de la mort de dom Mabillon, Abbaye de Solesmes, 18-19 mai 2007, Palais de l'Institut, Paris, 7-8 décembre 2007*, J. Leclant, A. Vauchez, D.-O. Hurel (dir.), Paris, Académie des inscriptions et belles-lettres, 2010, p. 587-603.

<sup>8</sup> Pour se limiter à un cas français, rappelons que François-Roger de Gaignières suggéra à Louis XIV la création d'un inventaire général des monuments à la gloire de la monarchie, qui préfigure les Monuments historiques : A. Ritz-Guilbert, « La collection Gaignières : méthodes et finalités », *Bulletin monumental*, 166-4, 2008, p. 315-338, p. 317.

<sup>9</sup>É. Ketelaar, « Muniments and monuments: the dawn of archives as cultural patrimony », *Archives and Museum informatics*, 7-4, 2008, p. 343-357.

<sup>10</sup>Pour une synthèse sur le rapport des Frères prêcheurs des XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles à leur patrimoine médiéval : H. Morvan, « L'art médiéval dans la construction de l'histoire dominicaine à l'époque moderne », *La vie postmédiévale des artefacts médiévaux : Perspectives médiévales*, V. Dominguez-Guillaume, S. Douchet (dir.), 41, 2020 [en ligne].

<sup>11</sup> Voir texte transcrit et traduit en annexe.

<sup>12</sup> H. Morvan, « Ecco disperse tutte le memorie dell'Antichità ! La place du chœur dans les travaux des érudits dominicains de l'époque moderne », *Spaces for Friars and Nuns : Mendicant Choirs and Church Interiors in Medieval and Early Modern Europe*, H. Morvan (dir.), Rome, École française de Rome, 2022, p. 65-78.

un mémoire rédigé pour les annalistes de l'ordre des Frères prêcheurs par le couvent de Lyon, la description de l'église se conclut par cette affirmation : « À propos de notre église, parée par son architecture et son décor, j'oserais dire que notre ville de Lyon est presque la seule à en posséder une et qu'aucune autre ville, même de ce rang, n'en possède de plus jolie dans toute la France »<sup>13</sup>.

Dans ce cadre général, quelle lecture peut-on faire du *Memoriale* ? On s'interrogera en particulier sur les motivations de l'auteur à insérer une description de l'ancienne église de son couvent, détruit depuis une dizaine d'années, et sur ses sources pour rédiger une telle description.

#### LE *MEMORIALE BURDEGALENSE* : DE BORDEAUX A ROME

L'envoi du *Memoriale burdegalense ad annales fratrum praedicatorum* à Rome répond à une demande répétée par les maîtres généraux de l'ordre depuis le début du siècle. Dans le dessein de rassembler le matériau nécessaire à la rédaction d'annales, d'un bullaire et d'un catalogue des auteurs de l'ordre, un appel fut en effet lancé lors des chapitres de 1600 et 1605 afin que chaque couvent rédigeât un mémoire sur son histoire et ses archives<sup>14</sup>. Toutefois, c'est essentiellement le maître général Antonin Cloche (1686-1720) qui obtint des résultats<sup>15</sup>. Entre temps, en 1656, l'ordre s'était doté d'archives générales à Rome, dans le couvent de Sainte-Sabine<sup>16</sup>. Ces archives conservent encore aujourd'hui les manuscrits liés à cette vaste entreprise documentaire des XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles, rassemblés dans le fonds *Libri*<sup>17</sup>.

Les chapitres généraux indiquent les rubriques que les couvents doivent renseigner : la fondation du couvent, les privilèges pontificaux et royaux, les bienfaiteurs illustres, les personnes inhumées dans le couvent, les frères illustres, les miracles survenus par l'intercession de la Vierge, les communautés de sœurs dépendant du couvent<sup>18</sup>. Toutefois, les mémoires du fonds *Libri* sont très variés quant à leur plan et leur longueur. Certains sont organisés en chapitres thématiques, d'autres de manière chronologique. La qualité et la précision des informations sont également variables : alors que certains frères transmettent quelques légendes, d'autres fournissent une analyse critique rigoureuse de documents anciens dûment transcrits et de sources antiques, telles que des inscriptions, des tombes ou des images figurant par exemple sur des retables. La langue choisie varie également d'un manuscrit à l'autre : le chapitre général de 1694 précise que les mémoires peuvent être rédigés en latin, italien, français ou espagnol<sup>19</sup>.

Le *Memoriale burdegalense* nous est parvenu incomplet. Dans sa reliure actuelle, le mémoire est précédé de douze pages, intitulées *Epitome praedicatorii Burdegalensii ad annales ordinis ff pp* qui contiennent un résumé des principaux événements depuis « avant 1220 » jusqu'à 1686 avec, dans la marge, la référence aux bulles conservées dans les archives. Ces pages, écrites par une main différente du *Memoriale*, pourraient avoir été rédigées à Rome par un des annalistes à partir du volume envoyé par le couvent bordelais. Le *Memoriale* en lui-même s'ouvre ensuite par une préface de cinq pages (voir annexe). Le propos général sur les méthodes de l'histoire, alimenté par des références à Cicéron (*De Oratore*), saint Jérôme (*Commentaires sur Isaïe*) et au cardinal Cesare Baronio (1538-1607), montre les ambitions intellectuelles de l'auteur. La préface présente des points communs notables avec la *Ratio operis ad lectores*

<sup>13</sup> « Haec de nostra ecclesia qua ea structura iisque ornamentis decorata, urbem Lugdunensem vix unam aut alteram quin et ipsum ordinem nostram in tota Gallia pulchriorem habere dicere ausim. » AGOP, XIV, liber M (*Excerpta ex tabulario conventus Lugdunensis*), p. 457.

<sup>14</sup> *Acta capitulorum generalium ordinis praedicatorum*, B. M. Reichert (éd.), Romae, in domo generalitia, 1898-1904, 6, p. 73-74.

<sup>15</sup> B. Montagnes, « Le tricentenaire d'Antonin Cloche », *Archivum Fratrum Praedicatorum*, 58, 1987, p. 221-289 ; C. Gadrat, « L'érudition dominicaine au XVII<sup>e</sup> et au début du XVIII<sup>e</sup> siècle : André de Saint-Géry et l'histoire du couvent de Rodez », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 161, 2003, p. 645-652 ; ead., « L'enquête de l'ordre dominicain... ». Les archives du couvent bordelais possèdent d'ailleurs une copie d'une lettre encyclique d'A. Cloche datée du 20 juillet 1690, demandant à ce que chaque couvent envoie au plus vite ce mémoire à Rome (Arch. dép. 33, H 2638).

<sup>16</sup> Sur le lien entre réorganisation des archives et érudition dans les communautés religieuses, voir notamment D.-O. Hurel, « Dom Bernard de Montfaucon, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur », *Dom Bernard de Montfaucon. Actes du Colloque de Carcassonne - octobre 1996*, D.-O. Hurel, R. Rogé (dir.), Carcassonne, Fontenelle, 1998, 1, p. 53-71.

<sup>17</sup> V. J. Koudelka, « Il fondo Libri nell'Archivio Generale dell'Ordine Domenicano », *Archivum Fratrum Praedicatorum*, 38, 1968, p. 99-147 et 39, 1969, p. 173-217.

<sup>18</sup> *Acta capitulorum generalium...*, 6, p. 73-74.

<sup>19</sup> *Acta capitulorum generalium...*, 8, p. 289.

qui introduit un ouvrage contemporain, les *Monumenta conuentus Tolosani* du frère toulousain Jean-Jacques Percin, imprimés en 1693. Plusieurs phrases sont quasiment identiques, notamment deux qui contiennent des citations visiblement inventées de saint Jérôme<sup>20</sup>. Les relations entre ces deux ouvrages mériteraient d'être approfondies, afin, notamment, de tenter d'identifier l'auteur du *Memoriale*.

Après la préface, le corps du *Memoriale* est numéroté de la page 1 à la page 769. Le manuscrit est visiblement incomplet, puisque la chronique s'arrête à l'année 1414, alors que l'*Epitome* qui en résume le contenu va jusqu'en 1686. Les vicissitudes du fonds *Libri* au cours du XIX<sup>e</sup> siècle sont probablement la cause de cette lacune<sup>21</sup>. Les pages 1 à 22 évoquent la fondation du couvent. Ensuite, à partir de la page 23, le *Memoriale* est construit comme une chronique universelle : année par année, l'auteur donne les principaux événements concernant l'ordre en général, la province dominicaine de Provence, le couvent de Bordeaux, l'Église romaine, des royaumes de France, d'Angleterre et d'Aragon. Ce choix de construire le mémoire sous forme d'une chronique universelle est surprenant, car les informations données dépassent largement le cadre fixé par les chapitres généraux et les lettres encycliques d'Antonin Cloche. Le manuscrit envoyé à Rome est-il la copie d'un travail entrepris au sein du couvent dans un autre but que répondre à la demande du chapitre général ? Quoiqu'il en soit, le *Memoriale* révèle l'érudition historique cultivée à l'intérieur du couvent bordelais, nourrie par des sources variées. L'auteur du *Memoriale* a peut-être voulu imiter les *Annales ecclésiastiques* de Baronio qu'il cite dans sa préface. Il a pu s'appuyer sur des chroniques locales, notamment celles de l'humaniste et édile Gabriel de Lurbe (c. 1538-1613), publiée en latin en 1589 puis en français en 1594, avant d'être poursuivie par d'autres auteurs après 1613<sup>22</sup>. Un inventaire des archives du couvent daté de 1747 montre que les frères possédaient un exemplaire de la version française de la *Chronique bourdeloise* de de Lurbe<sup>23</sup>. Parmi les autres sources utilisées dans le *Memoriale*, notamment pour documenter l'histoire de l'Église bordelaise, figure régulièrement l'ouvrage de Jérôme Lopès (1617-1694), chanoine théologal de la cathédrale Saint-André<sup>24</sup>.

La rédaction d'une chronique universelle montre le souci du frère anonyme d'ancrer l'histoire de son couvent dans le temps, à travers une vision synoptique des événements considérés à l'échelle de l'Europe occidentale : il soulève d'ailleurs dans sa préface le problème que pose à l'historien la diversité des styles calendaires (voir annexe 1, § 5). L'auteur semble également désireux d'ancrer l'histoire de sa communauté dans un espace, et notamment dans un espace architectural.

#### LA CONTROVERSE SUR LE ROSAIRE

À l'année 1247, l'auteur du *Memoriale burdegalense* mentionne le début de la construction de l'église, consacrée en 1263<sup>25</sup>. Il entame ensuite une description de l'édifice sacré, avant d'évoquer plus succinctement les bâtiments conventuels<sup>26</sup>. D'une manière comparable, quelques années plus tard, le mauriste Jean Mabillon intègre dans le cinquième volume des *Annales Ordinis sancti Benedicti*, à l'année de

<sup>20</sup> On lit par exemple dans la *Praefatio* du *Memoriale* : « *Historici tamen, et omnes annalium confectores plurimum habent difficultatis in temporum et annorum ordine, quem rerum ratio tantopere desiderat, ut chronologia Hyeronimo neruus historiae, et Isidoro anima uideatur esse, quia historia uiuit* » (« Les historiens cependant, et tous les rédacteurs d'annales éprouvent beaucoup de difficultés à cause de l'ordre des époques et des années, qui est si nécessaire à la preuve des événements, de sorte que, pour Jérôme, la chronologie semble être le squelette de l'histoire, et son esprit pour Isidore, parce que l'histoire vit »). J.-J. Percin écrit : « *Chronologiae studui, Historiae enim, testibus Hieronymo neruus est, et Isidoro, anima qua uiuit* » (J.-J. Percin, *Monumenta conuentus Tolosani ordinis FF. Praedicatorum primi...*, Tolosae, apud Ioannem et Guillelmum Pech, 1693, *Ratio operis ad lectores* sans pagination). La *Praefatio* du *Memoriale* se conclut par « *ac precor cum Hyeronimo, ne lector uel apicem originalis labis traducem dicat in toto libro* » (« et je prie avec saint Jérôme pour que le lecteur ne considère pas un écrit dans tout ce livre comme le vecteur du péché originel »), là où Percin écrit « *Apicem unum originalis labis traducem diceret in toto libro* ».

<sup>21</sup> Sur l'histoire de ce fonds, voir V. J. Koudelka, « Il fondo Libri... », 1968, p. 99-105.

<sup>22</sup> Sur le succès du genre de la chronique locale chez les hommes de la bourgeoisie urbaine lettrée entre 1500 et 1800, voir J. Pollmann, « Archiving the Present and Chronicling for the Future in Early Modern Europe », *The social history of the archive : record-keeping in Early modern Europe*, L. Corens, K. Peters, A. Walsham (dir.), Oxford, Oxford University Press, 2016 (*Past and present supplement*, 11), p. 231-252.

<sup>23</sup> Arch. dép. 33, H 2638.

<sup>24</sup> J. Lopès, *L'Église métropolitaine et primatiale S. André de Bordeaux...*, Bordeaux, G. de La Court, 1668.

<sup>25</sup> L'auteur de la chronique consacre une note à la question du calendrier du chantier dans une note marginale (AGOP, XIV liber EE, p. 19).

<sup>26</sup> AGOP, XIV liber EE, p. 209-214. L'extrait est reproduit en annexe, accompagné d'une traduction.

consécration de la nouvelle abbatale de Cluny (1088) reconstruite par Hugues de Semur, une description de l'église qu'il visita lors d'un séjour en 1682<sup>27</sup>. Cette description est accompagnée d'un plan et d'un relevé de l'élévation extérieure, bien connus des historiens de l'art médiéval<sup>28</sup>.

Dans sa description de l'église dominicaine de Bordeaux (fig. 2), l'auteur du *Memoriale burdegalense* insiste d'abord sur les vastes dimensions : vingt-huit toises de long (environ 54,5 mètres) pour douze de large (environ 23,4 mètres). L'ampleur des dimensions et l'harmonie des proportions sont des éléments récurrents dans l'appréciation de l'architecture médiévale à l'époque moderne. C'est notamment le cas chez les mauristes, par exemple dans la description citée précédemment de Cluny III dans les *Annales Ordinis sancti Benedicti*, ou dans un ouvrage destiné à un public plus large, le *Voyage littéraire* de Dom Martène et Dom Durand<sup>29</sup>.

L'auteur s'intéresse ensuite à la chapelle du Rosaire, ou « Notre-Dame du Chapelet », au nord de l'abside principale. Il s'agit de l'espace de l'église qui fait l'objet de la description la plus détaillée. Le frère s'attarde en particulier sur sa voûte complexe sur croisée d'ogives avec liernes et tiercerons (il indique même les termes français en marge) et ses douze clés de voûte pendantes, « disposées par un si grand art de l'architecture et par une telle main de maître, que la chapelle peut être considérée avec raison comme faisant partie des travaux les plus parfaits de son époque ». Le voûtement, tout comme les proportions, est un des aspects de l'architecture gothique que les auteurs de l'époque moderne apprécient le plus souvent<sup>30</sup>.

L'admiration pour cette voûte appartenant au gothique flamboyant n'est toutefois pas la seule raison qui pousse notre auteur à s'attarder sur la chapelle. Il revient en effet sur la question de la chronologie de la dévotion au Rosaire, qui est alors un sujet hautement polémique pour l'ordre des Frères prêcheurs.

La prière du Rosaire consiste en la récitation de cent-cinquante *Ave Maria* divisés en dizaines par quinze *Pater Noster* et accompagnés d'une méditation sur des événements de la vie du Christ, un par dizaine, répartis en trois groupes de cinq (mystères joyeux, douloureux et glorieux). Le décompte des prières est facilité par l'utilisation de perles enfilées sur un cordon. Cette pratique dévotionnelle est issue d'une sédimentation de plusieurs processus distincts, qui trouve à la fois son aboutissement et sa promotion du domaine de la prière individuelle à celui de la prière collective grâce au frère prêcheur Alain de La Roche (1428-1475)<sup>31</sup>. Le frère breton revendiqua avoir reçu plusieurs visions sur la vie de saint Dominique. Dans l'une d'elles, il vit la Vierge remettre le rosaire au saint à la veille de la bataille de Muret contre les Albigeois en 1213. La Roche est à l'origine d'une confrérie dédiée à la Vierge et à saint Dominique à Douai, modèle pour d'autres qui se placèrent sous le vocable du Rosaire à partir de 1475 et dont la fondation fut un monopole des Frères prêcheurs. Le terme de « chapelet » qui désignait jusqu'alors un couvre-chef devint synonyme de rosaire à partir de la fin de 1488 et se retrouve dans le vocable de plusieurs confréries. Les termes « rosaire » et « chapelet » découlent d'une vision symbolique de la prière comme fleur offerte à la Vierge, dont la répétition formerait une couronne.

Sans aucun fondement textuel, Alain de La Roche fit donc de Dominique l'instaurateur de la prière à la Vierge du Rosaire, et de cette prière le centre d'un mouvement confraternel dont son ordre prit la tête. Comme d'autres ordres versés dans les études historiques, les Frères prêcheurs devaient concilier non sans difficulté la rigueur critique dans l'écriture de leur passé (rigueur que reflète la vaste opération documentaire à l'origine de l'envoi du *Memoriale burdegalense* à Rome) et l'attachement à certaines

<sup>27</sup> J. Mabillon, *Annales Ordinis S. Benedicti occidentalium monachorum patriarchae*, Paris, C. Robustel et J. Rollin, 1703-1739, 5, p. 252.

<sup>28</sup> Voir l'analyse de ces documents : N. Stratford, « Jean Mabillon et Cluny », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 151-4, 2007, p. 1779-1791.

<sup>29</sup> E. Martène, U. Durand, *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur*, Paris, F. Delaulne, 1717-1724, 2 vol.

<sup>30</sup> Dans le *Voyage littéraire*, Martène et Durand décrivent ainsi à l'abbaye de Charroux : « un dôme fait en forme de thiarre [sic] d'une hauteur prodigieuse » (Martène, Durand, *Voyage littéraire*, 1, 1, p. 15) et ils écrivent à propos de la cathédrale de Metz qu'« on admire surtout la voûte du milieu de la croisée sur le chœur, qui est très hardie » (*ibid.*, 2, p. 111). Ces remarques sur l'intérêt des auteurs de l'époque moderne pour les voûtes médiévales sont tirées du mémoire de Master de M. Métais, soutenu en 2021 à l'Université Bordeaux Montaigne (*La réception des œuvres médiévales par les érudits de la congrégation de Saint-Maur à travers le Voyage Littéraire de deux religieux bénédictins... de Dom Edmond Martène et Dom Ursin Durand, 1717*).

<sup>31</sup> Sur l'histoire de la prière du rosaire, voir la synthèse récente de P. Malgouyres, *Au fil des perles, la prière comptée. Chapelets et couronnes de prières dans l'Occident chrétien*, Paris, Somogy, 2017, en particulier le chapitre 2.

traditions. Au XVII<sup>e</sup> siècle, alors que des historiens de l'ordre, peu critiques des autorités, soutinrent la légende de l'instauration du Rosaire par Dominique, d'autres n'hésitèrent pas à souligner l'absence de tradition antérieure au XV<sup>e</sup> siècle<sup>32</sup>.

C'est à la lumière de ce contexte qu'il faut comprendre le long développement que l'auteur du *Memoriale burdegalense* consacre au vocable de la chapelle « Notre-Dame du Chapelet ». Notons que la dénomination de « Chapelet » est communément utilisée aux XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles pour désigner le couvent bordelais<sup>33</sup>. Le passage a une dimension polémique, puisqu'il s'inscrit non seulement dans la controverse interne à l'ordre sur l'ancienneté de la prière au Rosaire, mais aussi dans celle plus locale autour des fondateurs du couvent, comme nous le verrons.

Pour défendre l'existence d'une dévotion au Rosaire dans l'église bordelaise dès le XIII<sup>e</sup> siècle, l'auteur du *Memoriale* s'appuie sur un testament de 1293 par lequel Jean Colom aurait institué un luminaire perpétuellement allumé devant Notre-Dame du Chapelet. L'auteur du *Memoriale* soutient même que le vocable de l'ensemble de l'église aurait été dès le XIII<sup>e</sup> siècle celui de la Vierge du Chapelet. Les Colom sont une famille patricienne de premier plan dans la vie politique et économique du XIII<sup>e</sup> siècle, qui figure parmi les premiers bienfaiteurs du couvent (on attribue la première dotation importante en faveur des frères à Amanieu Colom, peu avant 1230). Le document de 1293 n'existe plus et il semble que l'original n'était déjà plus conservé à l'époque où fut rédigé le *Memoriale burdegalense*. En effet, un inventaire des fondations de messes et d'obits, rédigé pour la sacristie du couvent autour de 1704, fait mention de ce testament, mais l'auteur n'en a visiblement connaissance que grâce à un livre de sacristie (une « ancienne liasse ») compilant divers documents<sup>34</sup>. Il semble par ailleurs que, dans sa lecture des sources citant le testament de Jean Colom, l'auteur du *Memoriale* (ou ses sources elles-mêmes) a mélangé, volontairement ou non, certaines mentions relatives à l'église des Prêcheurs et à la cathédrale Saint-André, car il évoque que « c'est dans cette même enceinte sacrée que sont faits les plus grands rassemblements coutumiers de toute la ville », faisant ainsi référence à une pratique qui avait lieu dans la cathédrale et non dans l'église des frères, comme il le laisse supposer. L'auteur semble vouloir gonfler le rôle joué par le couvent dans la vie civique bordelaise.

Il n'est pas impossible qu'une chapelle placée sous le vocable de la Vierge ait existé dès le XIII<sup>e</sup> siècle : des chapelles mariales furent régulièrement érigées dans le chevet des églises entre le XIII<sup>e</sup> et le XVI<sup>e</sup> siècle, dans toute l'Europe<sup>35</sup>. Toutefois, le vocable du Rosaire ne peut être antérieur à l'extrême fin du XV<sup>e</sup> siècle ou, plus vraisemblablement, au XVI<sup>e</sup> siècle (fondation de la confrérie consacrée à la Vierge et à saint Dominique par La Roche à Douai entre 1464 et 1468, puis d'une confrérie consacrée au Rosaire à Cologne en 1475). À Toulouse, la confrérie de Notre-Dame du Chapelet ou du Rosaire remonte à 1492. La chapelle d'axe déjà placée sous le vocable de la Vierge à sa construction fut complètement remaniée en 1527-1528, avec une magnifique voûte à liernes et tiercerons encore visible aujourd'hui dans sa travée droite. Elle prit alors le vocable de Notre-Dame du Chapelet<sup>36</sup>. À Bordeaux, la confrérie du Rosaire semble avoir été fondée en 1534<sup>37</sup>. Il est évident que la chapelle du Rosaire de

<sup>32</sup> B. Montagnes, « Les miracles “toulousains” de saint Dominique », *Le ciel sur cette terre. Dévotions, Église et religion au Moyen-Âge*, S. Cassagnes-Brouquet, A. Dubreil-Arcin, Toulouse, Presses universitaires du Midi, 2008, p. 55-69 (<https://books.openedition.org/pumi/41651>).

<sup>33</sup> Voir par exemple le contentieux entre le couvent et l'Académie des Belles-Lettres en 1743-48 (Arch. dép. 33, H 2641) : les frères se nomment eux-mêmes « communauté du Chapelet ».

<sup>34</sup> Arch. dép. 33, H 2642, f. 100 r<sup>o</sup> : « L'an 1293. Jean Colom fils de Gailhard Colomb ordona par son testament qu'une lampe seroit entretenüe perpétuellement à ses dépens devant Notre-Dame du Chapelet : plus institua 2 chapelles, au cas qu'il n'y eut point d'héritiers males de luy ou de son fils Amenieu Colom l'une desquelles il voulut estre servie au couvent et l'autre à Saint-André, voulut quelles fussent données à des prêtres séculiers ; C'est ce que j'ay trouvé dans l'ancienne liasse qui dit que ce testament lui semble peu utile et par conséquent on peut douter s'il y a quelque obligation, la ditte liasse ne s'énonçant pas autrement. »

<sup>35</sup> Pour des éléments bibliographiques, voir M. Schlicht, « La Grande chapelle dite Notre- Dame-de-la-Rose », *Autour de Saint-Seurin : lieu, mémoire, pouvoir. Des premiers temps chrétiens à la fin du Moyen Âge. Actes du colloque de Bordeaux (12-14 octobre 2006)*, I. Cartron, D. Barraud, P. Henriot, A. Michel (dir.), Bordeaux, Ausonius, 2009, p. 311-329.

<sup>36</sup> Sur l'histoire de cette chapelle d'axe, à nouveau remaniée en 1615, voir G. Costa, « La chapelle Notre-Dame du Rosaire aux Jacobins de Toulouse : une œuvre de Pierre Levesville », *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, 64, 2004, p. 165-177.

<sup>37</sup> À la p. 8 de l'*Épitome* du liber EE, il est noté pour l'année 1534 que les curés doivent autoriser la confrérie du Très Saint Rosaire des Frères prêcheurs.

Bordeaux fut réalisée peu après cette date, qu'elle soit le fruit du remaniement d'une chapelle mariale déjà existante ou une construction *ex nihilo*, comme le prouvent son vocable et sa voûte de style flamboyant. Il est donc probable que l'identification de la chapelle mentionnée par Jean Colom dans son testament ait été mise à jour dans les livres de sacristie de l'époque moderne, avec le nouveau vocable de « Notre-Dame du Chapelet ».

La description des bâtiments placée à l'année 1247 dans le *Memoriale burdegalense* s'achève par une évocation des autres espaces du couvent (annexe 2, § 3-4). Il s'agit essentiellement d'une liste des bienfaiteurs prestigieux ayant financé leur construction, représentant l'ensemble de la haute société bordelaise : Clément V, des membres de familles patriciennes, Simon de Montfort comte de Leicester, représentant du roi-duc en Aquitaine. Ce passage reflète la préoccupation prosopographique au cœur des attendus de la récolte documentaire amorcée par l'ordre en 1600.

#### HISTOIRE ET MEMOIRE : UNE COMMUNAUTE ET SON PATRIMOINE PERDU

En somme, l'auteur du *Memoriale* ne s'éloigne pas des traits qui caractérisent l'attitude de beaucoup d'érudits de l'époque moderne vis-à-vis de l'art médiéval. On trouve ainsi dans la description du couvent placée à l'année 1247 une admiration pour les édifices gothiques vastes et aux voûtes complexes, ainsi qu'un intérêt pour le patrimoine matériel lorsqu'il vient appuyer des traditions non étayées par les sources anciennes ou qu'il vient documenter des bienfaiteurs. La prosopographie avait d'ailleurs des enjeux très contemporains : au XVII<sup>e</sup> siècle, les frères étaient en litige avec des membres de la famille Ségur des Francs qui revendiquaient le statut de fondateurs, en tant que descendants des Colom que les Ségur voyaient non comme de simples bienfaiteurs, mais comme les fondateurs du couvent<sup>38</sup>. Les enjeux derrière l'intérêt pour le bâti médiéval sont tout à la fois historiques, institutionnels, religieux et, parfois, esthétiques.

Un élément toutefois est notable : l'église et le couvent décrits dans le *Memoriale burdegalense* n'existaient plus à la date de son achèvement. Le nouveau couvent était alors encore en cours de construction. Alors que l'énumération des bienfaiteurs à l'origine de la construction d'espaces tels que le réfectoire et le dortoir a pu s'appuyer sur les documents d'archives, la description de la voûte de la chapelle de Notre-Dame du Chapelet est probablement basée sur les souvenirs de l'auteur, sur les témoignages d'autres frères et/ou une description écrite établie avant lui. L'auteur a également pu utiliser des plans anciens des archives du couvent, dont plusieurs sont aujourd'hui conservés aux Archives départementales. La réalisation de ces plans est liée à la liturgie funéraire : certains, qui figurent précisément toutes les tombes, servaient de complément aux nécrologes. C'est notamment le cas d'un plan, aujourd'hui incomplet, qui montre comment les premières travées de la nef étaient densément occupées par des sépultures (fig. 3)<sup>39</sup>.

Malheureusement, la perte d'une grande partie du texte du *Memoriale* ne permet pas de savoir comment l'auteur y traitait la destruction des anciens bâtiments, qui fut certainement un épisode traumatique. Dans ce contexte, conserver une trace d'un patrimoine perdu avait d'importants enjeux mémoriels et juridiques pour la communauté : comme on l'a vu, les édifices détruits témoignaient d'une part de l'activité de plusieurs bienfaiteurs et, d'autre part, de la dévotion au Rosaire, dont l'apparition était un sujet alors polémique parmi les historiens de l'ordre. Par ailleurs, l'évocation de ce patrimoine permettait de rappeler l'ancienneté de la communauté, dont le prestige passé et présent était rendu manifeste par la beauté de son ancienne église.

En perdant leur couvent médiéval, les frères perdirent un lien avec leur passé. Ils tentèrent néanmoins de le préserver, comme le prouve la conservation de plans de répartition des tombes dans l'église médiévale après sa destruction et l'inhumation des restes dans le nouveau cimetière<sup>40</sup>. Certains de ces plans ont d'ailleurs visiblement été dessinés ou copiés après la destruction de l'église : l'un d'eux porte en effet la mention, contemporaine au dessin lui-même, « Plan des sépultures dans l'ancienne église » (fig. 2)<sup>41</sup>. D'autres couvents montrèrent ce même souci de conserver par l'écrit et l'image un patrimoine destiné à disparaître. Ainsi, à Lyon, pendant la complète reconstruction des bâtiments

<sup>38</sup> Différents mémoires et copies de documents relatifs à ce litige sont réunis dans le carton H 2638 des Arch. dép. 33.

<sup>39</sup> Arch. dép. 33, H 2642, f. 74.

<sup>40</sup> Arch. dép. 33, H 2642, f. 73 à 75 et 2 Fi 16.

<sup>41</sup> Arch. dép. 33, 2 Fi 16.

conventuels entre 1714 et 1744, l'archiviste du couvent et procureur-syndic, le Père Siméon-André Ramette (1685-1773), fit dessiner en couleurs un « plan géométrique de l'ancien couvent des Jacobins de Lyon & des emplacements voisins subsistans en 1709 avec la designation & explication de chaque chose ou sont les chiffres »<sup>42</sup>. Ces entreprises mémorielles ont produit des sources irremplaçables pour les historiens de l'art, qui peuvent ainsi reconstituer au moins en partie ces couvents perdus.

<sup>42</sup> Arch. dép. 69, 3 H 92 (1).



## ANNEXES

Transcription et traduction de deux extraits du *Memoriale burdegalense ad annales fratrum praedicatorum* (Rome, Archivio Generale dell'Ordine dei Predicatori, XIV liber EE), établies par Roxane Bougrelle et Haude Morvan.

*Note sur les transcriptions* : Les erreurs les plus évidentes dans le texte latin ont été corrigées. Les corrections effectuées par l'auteur lui-même (ratures et ajouts) ont été prises en compte sans être retranscrites. Les annotations marginales (huit dans la préface, reproduite en annexe 1, cinq dans la description de l'église, en annexe 2) sont transcrites en notes de bas de page. Les citations identifiées dans le texte sont signalées par l'emploi de caractères en romain. La ponctuation du manuscrit est respectée dans la transcription, mais modernisée dans la traduction.

## ANNEXE 1 : PRAEFATIO (CINQ PAGES SANS NUMEROTATION)

*Authores ea praefari solent, in quibus expectatione studio, ac fauore concilietur lector, aut erigatur : ego rationem instituti huiusce memorialis quam primum reddendam, solum existimaui, ut et operis scopus habeatur, et rerum quae hic a me describuntur, ordo et ueritas innotescat.*

*Secundus iam annus uertitur, ex quo Reuerendissimus totius ordinis Praedicatorum magister prudentiam, quam Card. f. Hugo a S. Caro in concordantiis bibliorum conficiendis adhibuit, fere imitatus, iussit unum in quolibet conuentu assignari qui illa omnia, quae conuentus ad annales ordinis conferre potest, summa, ut par est, diligentia conscriberet. Quae prouincia in conuentu burdegalensi cum sine ulla excusationis spe mihi demandata foret, uolens ac lubens insperatum opus suscepi, quod olim a R. P. prouinciali omniscio Antonino Massoulie iniunctum, alii quidem recusauerant, sed mihi uel inuito erat faciendum : Si bene et ut historiae competit, hoc et ipse uelim. Sin minus digne concedendum est mihi<sup>43</sup> : ac spero ueniam eo facilius daturum qui aliquid, aut nihil unquam scripturus est, quo alter uenia forte opus habet, alter timet scribendi periculum ; et munus summa, qua potero diligentiae, et fide obibo.*

*Sequar leges historiae non tam rhetorum et Tullii praeceptis<sup>44</sup> instructas, quam in omnium animis natas : primam, ne quid falsi dicere audeam : alteram, ne quid uere non audeam : | tertiam, ne qua suspicio gratiae sit, ne qua simultatis. Haec fundamenta historiae notiora sunt omnibus, quam ut quispiam hominum iis irascatur. Quod si aliquem irasci contingat, ille uelut mare commotum algam et spumam eiicit, uidebitur purgare se ut reddita, postmodum animi tranquillitate sapientius consideret, historiam, ut ait Tullius<sup>45</sup>, nihil esse aliud, quam testem temporum, lucem ueritatis, uitam memoriae, magistram vitae, et nunciam uetustatis.*

*Quoniam autem aedificatio historiae posita est in rebus et uerbis, atque intemperanter, otio et litteris abutitur, qui scripto rem mandat, quae nec disponi, nec illustrari, nec studii, delectationisue causa afferri potest. Sic me gessi, ut nunquam id retulerim, quod D. Hyeronimus<sup>46</sup> paleas historiae uocat, quas lector, nisi plenas frumento inuenerit, derelinquet urendas ignibus, aut uentorum flatibus dispergendas. Loquar de uiris sanctitate, doctrina, dignitate, singulari prudentia maxime conspicuis : bullas pontificum, et principum diplomata quae in conuentu burdegalensi ff Praedicatorum latent, proferam : beneficia eidem conuentui tum ab ecclesia et summis pontificibus, tum a regibus ac principibus, tum a senatu populoque burdegalensi collata nec non beneficia eisdem a fratribus exhibita proponam : nec unquam uolens sciensque omittam, quod cunctis religiosorum ordinibus usui ac secularibus cognitioni esse, aut quidpiam excimium a Chronico burdegalensi superaddere aut nouam lucem cognitionemque affere potest historiae ff praedicatorum quam si scriberent uniuersum orbem miraturum non semel dixit Cardinalis Baronius. Memini tandem de illo Tullii<sup>47</sup>, rerum historiae ordinem etiam uelle (quoniam in rebus magnis memoriae dignis consilia primum, deinde acta, postea euentus expectantur) et de consiliis significari quid scriptor probet et in rebus gestis declarari non solum quid actum, aut dictum sit, sed etiam quomodo : et cum de euentu dicatur, ut causae explicentur omnes, uel casus uel sapientiae, uel temeritatis : hominumque ipsorum non solum res gestae, sed etiam qui fama ac nomine excellunt, de cuiusque uita atque natura. Nil*

<sup>43</sup> 2. machab. ult.

<sup>44</sup> Tul. 2. de ora.

<sup>45</sup> Tul. ub. sup.

<sup>46</sup> Hyer. in V. 25 e 65 Isaiae.

<sup>47</sup> Ub. sup.

*horum adducam sine auctore uel euidenti ratione, quae ab aliquo descendat ; sicut enim iureconsultus sine lege, ita et nouus historicus de rebus antiquis sine auctore loqui erubescit.*

*Historici tamen, et omnes annalium confectores plurimum habent difficultatis in temporum et annorum ordine, quem rerum ratio tantopere desiderat, ut chronologia Hyeronimo neruus historiae, et Isidoro anima uideatur esse, quia historia uiuit : pluries deprehendi eandem rem idemque omnino factum ad certum annum ab uno auctore referri, quod alius ad praecedentem uel subsequenter annum scribit ; neque tamen ullum ex illis errare, sed quoniam praelatis postlatisque quibusdam mensibus annum incipiunt, obscure loqui et incertum lectorem relinquere. Cuius rei non alia causa est, quam quod Romani et Hispani a natiuitate Domini<sup>48</sup>, Galli Galliarumque ut uocant, parlamenta, et Occitanus a Paschate, Aquitanus ut alios omittam, ab annunciatione annum olim repetierit, ac unusquisque, prout annum ordiebatur, facta retulerit. Litterarum quoque apostolicarum eo difficilior est notitia, quo illae non Christi sed solum cuiuslibet pontificatus annis ad Eugenium usque quartum inscribuntur, atque auctores annos dissimiliter repetere, atque interdum de prima pontificatus die uariare solent. Ne autem lector quid desideret indictum, aut ignotum quaerat, illum admonitum uolo, quod ubi de die, qua quis ad cathedram apostolicam euectus, aut de anno quo quidpiam gestum est, dissidium inter historicos esse potest, annos et dies pontificum ex Ciaconio doctisque in eum annotationibus semper enumerem ; omnesque historicos, et omnia quae relaturus sum, adducam ut annus a prima mensis ianuarii die semper incipiat. Hunc anni repetendi morem Carolus nonus<sup>49</sup> mense decembri anno 1563 primum | in Gallis introduxit, amplissimus ordo (seu parlamentum ut uocant burdeg.) qui ordinationem hanc in actis prescripsisse non legitur, an. 1567 adhibuit, ut eius commentarii cessantur<sup>50</sup>.*

*Quod attinet ad uerborum rationem, genusque orationis quo utor, uerba nunquam quaero, (ueritas enim odit moras) neque eos qui non familiariter, et quasi aliena lingua locuti esse uidentur, sed stylum fusum atque tractum, et quadam lenitate, quantum materia patitur, aequabili profluentem, ab omni quidem latinitatis uitio, solecismo scilicet et barbarismo remotum, sed non perbene latinum, alioque litterationem attingere uolo ; ac precor cum Hyeronimo, ne lector uel apicem originalis labis traducem dicat in toto libro.*

## Préface

Les auteurs ont coutume de commencer par dire ces mots par lesquels le lecteur est rendu bienveillant ou attentif par curiosité, intérêt et sympathie : pour ma part, j'ai seulement jugé que l'on doit rendre compte le plus tôt possible de la raison de l'érection de ce monument, pour que l'on considère le but de cette œuvre et pour que la succession et la réalité de ces entreprises que je décris soient connues.

Deux ans se sont écoulés depuis que le très vénérable maître de tout l'ordre des Frères Prêcheurs, imitant presque la sagesse que le cardinal Hugues de Saint-Cher mit en œuvre lors de la réalisation des concordances de la Bible, ordonna qu'un homme dans chaque couvent soit chargé de consigner avec soin toutes les choses que le couvent peut apporter aux annales de l'ordre, ainsi qu'il convient. Et comme la province m'avait confié cette tâche au sein du couvent bordelais, sans aucune possibilité de dispense, l'acceptant bien volontiers, j'ai entrepris ce travail inattendu, qui, autrefois exigé par le Révérend Père provincial omniscient Antonin Massoulié<sup>51</sup>, avait été refusé par d'autres, mais que j'avais l'obligation d'accomplir, même contre mon gré : « Si la composition en est bonne et réussie, c'est aussi ce que j'ai voulu. A-t-elle peu de valeur et ne dépasse-t-elle pas la médiocrité ? C'est tout ce que j'ai pu faire... » (2M : 15, 39). Et j'espère que celui qui devra écrire quelque chose ou celui qui n'aura jamais rien à écrire m'accordera d'autant plus de bienveillance que le premier reçoit ce travail par hasard, et que le second craint le danger d'écrire ; et c'est avec un immense zèle que je pourrai entreprendre cet office, et je m'en chargerai avec loyauté.

Je suivrai les lois de l'histoire, non pas tant celles instituées par les règles des rhéteurs et de Cicéron que celles nées dans les cœurs de tous les hommes : la première est que je n'ose rien dire de faux, la seconde est que j'ose dire tout ce qui est vrai, la troisième est qu'il ne subsiste aucun soupçon de faveur

<sup>48</sup> gl. ul. in. un. extrac. de censib. Louvet hist aquit. pag. 50.

<sup>49</sup> Dupleix in vit. cat. 9.

<sup>50</sup> Ex regis sen. bur.

<sup>51</sup> Le frère toulousain Antonin Massoulié (1632-1706) était un grand théologien thomiste. Il fut un acteur de la réforme du Père Michaëlis. Voir l'introduction de F. Florand à l'édition d'Antonin Massoulié, *Méditations de saint Thomas sur les trois voies purgative, illuminative et unitive, pour les exercices de dix jours*, Paris, Lethielleux, 1934, p. 1-106.

ou de haine<sup>52</sup>. Ces fondements de l'histoire sont trop connus de tous pour que quelqu'un parmi les hommes ne s'en irrite. Mais si cela venait à blesser quelqu'un, tout comme la mer agitée rejette l'algue et l'écume, on considérera que cette personne se purge, pour qu'elle considère plus sagement, une fois la tranquillité de son esprit revenue, que l'histoire, comme le dit Cicéron, n'est rien d'autre que « le témoin des temps, la lumière de la vérité, la vie de la mémoire, maîtresse de la vie et messagère du passé<sup>53</sup> ».

Puisqu'alors on a fait reposer l'édification de l'histoire sur les preuves matérielles et sur les preuves écrites, et que l'on abuse excessivement du loisir et des lettres, l'homme confie à l'écrit un fait qui ne pourra ni être enjolivé, ni être rendu éclatant, ni être rapporté par passion ou par plaisir. Je me suis ainsi exécuté, de sorte que je n'ai jamais rapporté ce que Jérôme appelle « la paille de l'histoire<sup>54</sup> », que le lecteur, s'il ne l'a pas trouvée pleine de froment, donnera à brûler aux flammes ou à disperser aux bourrasques du vent. Je parlerai de la sainteté de l'homme, de sa science, de son prestige, de la sagesse tout à fait extraordinaire d'hommes remarquables ; je présenterai les bulles pontificales, les diplômes des princes, qui sont cachés dans le couvent des Frères Prêcheurs de Bordeaux, j'exposerai les bienfaits accordés à ce même couvent, tantôt par l'Église et les très grands pontifes, tantôt par les rois et les princes, tantôt par le sénat et le peuple de Bordeaux, et les bienfaits apportés à ces mêmes gens par les frères. Et je n'omettrai jamais en connaissance de cause ce qui peut être utile pour tous les ordres religieux et bon à savoir pour le clergé séculier, n'importe quel élément de la Chronique de Bordeaux qui peut ajouter quelque chose de remarquable, ou ce qui peut apporter une lumière et une connaissance nouvelles à l'histoire des Frères Prêcheurs : comme l'a dit plus d'une fois le cardinal Baronius<sup>55</sup>, s'ils racontaient leur histoire à l'écrit, ils émerveilleraient le monde entier. Enfin, je garde à l'esprit, comme le dit l'illustre Cicéron, d'ordonner les faits historiques (puisque pour les faits importants et dignes de mémoire, on attend les projets d'abord, puis les actes, et ensuite l'issue) et, sur les projets, de montrer quels éléments le rédacteur prouve, et de donner à voir, pour les faits qui ont été accomplis, non seulement ce qui s'est passé ou ce qui a été dit, mais aussi de quelle manière : d'une part, on doit parler de l'issue, d'autre part, on doit exposer toutes les causes, le hasard, ou la sagesse, ou la témérité, et on doit parler non pas seulement des actes des hommes eux-mêmes, mais encore des hommes qui sont remarquables par leur réputation ou leur titre, grâce à leur vie ou leurs qualités. Je ne dirai rien de ces personnes sans source, ou sans preuve digne de foi, qui ne provienne de quelqu'un ; car comme un jurisconsulte rougit de parler sans loi, de même un nouvel historien rougit de parler des événements anciens sans source<sup>56</sup>.

Les historiens et tous les rédacteurs d'Annales, cependant, éprouvent beaucoup de difficultés à cause de l'ordre des époques et des années qui est si nécessaire à la preuve des événements, de sorte que, pour Jérôme, la chronologie semble être le squelette de l'histoire, et son esprit pour Isidore de Séville, parce que l'histoire vit. Plusieurs fois, un événement a été renseigné et un auteur rapporte exactement la même chose pour l'année d'après, parce que c'est un autre qui écrit pour l'année précédente ou suivante ; et pourtant, aucun des deux ne se trompe, mais puisqu'ils commencent l'année quelques mois avant ou quelques mois après, ils parlent de façon obscure et ils perdent leur lecteur incertain. La raison est simple : les Romains et les Espagnols commençaient autrefois l'année à la naissance du Seigneur, les Gaulois et les gens des Gaules, comme on les appelle, au moment des assemblées, l'Occitanie à Pâques, l'Aquitaine (et d'autres que j'oublie) à l'Annonciation, et chacun d'entre eux a rapporté les faits selon la façon dont il agençait l'année. La compréhension des lettres apostoliques est d'autant plus ardue qu'elles sont marquées non pas par l'année du Christ, mais par l'année de tel ou tel pontificat jusqu'à Eugène IV, et que les auteurs ont l'habitude de recommencer les années de façon différente, et de modifier entre-temps la date du premier jour du pontificat. Donc, pour éviter que le lecteur ne désire connaître une information qui n'a pas été dite, ou qu'il ne demande une information inconnue, je veux qu'il soit averti, parce que concernant la date du jour où quelqu'un a été élevé à une chaire épiscopale ou concernant l'année pendant laquelle un fait a été accompli, il peut y avoir des divergences entre les

<sup>52</sup> Cicéron, *De Oratore*, 2, 15.

<sup>53</sup> Cicéron, *De Oratore*, 2, 36 : « *Historia uero testis temporum, lux ueritatis, uita memoriae, magistra uitae, nuntia uetustatis, qua uoce alia nisi oratoris immortalitati commendatur ?* »

<sup>54</sup> *Commentaires de Jérôme sur le prophète Isaïe.*

<sup>55</sup> Caesar Baronius (Cesare Baronio), *Annales ecclesiastici*, Romae, ex typ. Congregationis Oratorii, 1593-1607, 12 vol.

<sup>56</sup> Cicéron, *De Oratore*, 2, 15.

historiens ; mais je mentionnerai tous les historiens et les autres sources que je suis sur le point de compiler, de sorte que l'année commence toujours au premier jour du mois de janvier. Cette habitude de recommencer l'année, Charles IX l'a instaurée en France au mois de décembre 1563. Une organisation très importante (ou le parlement, comme l'appellent les Bordelais), qui a choisi de ne pas décrire en détails cette mise en ordre dans ses actes, réclama en 1567 que leurs registres soient arrêtés.

Mais ce qui importe dans le raisonnement de paroles ou dans le genre de discours que j'utilise, c'est que je ne cherche jamais mes mots (car la vérité déteste les obstacles). Et je ne veux pas d'hommes qui semblent peu familiers et presque parler une langue étrangère, mais atteindre un style coulant et ample, et avec une certaine douceur, autant que le sujet le permet, qui s'écoule régulièrement, éloigné de la moindre faute de latin, du solécisme et du barbarisme, bien entendu, mais pas non plus un latin parfait ou de la littérature par ailleurs ; et je prie avec Jérôme pour que le lecteur ne considère pas cet écrit comme un intermédiaire du péché originel dans tout le livre.

ANNEXE 2 : ANNEE 1247, PARAGRAPHES IV A VI (p. 209-214)

*Aditum templi procedit uestibulum ingens, cuius frons dorica omnium facile admirationem mouet, et Ludonici magni oculos in semet conuertisse dicitur. Quidquid ornatus atque decoris desiderari potest, amplo tecto probet Latinae Crucis forma quam exprimit. Spatium XXVIII perticas longitudine, duodenas latitudine amplectitur; neque adhuc uaria quae habet, sacella comprehendit. Distribuitur in tres pronaos, quorum medius aptatis in modum columnae quatuor pilis, a collateralibus distinctus, chorum et maius altare in extremo habet. Cuique |210| collateralis tres ulnae erant. Murus claustrum dextram unius intercludit, et tria sacella quorum uni organum, alii obeliscus campanarius super imponitur, brachium iuncturae occupant. Ad laenam alterius collateralis, sex sacella trium perticarum latitudine: unumquodque nudae decussationis testudine constructum, sicuti et chorum ac sanctuarium. In extremo huius lateris, transuersum ecclesiae brachium efficit pulcherrimam, augustissimamque aedem sacratissimi rosarii: haec septem in longum, quinque in latum perticas habet: forma semioctogona ocluditur, operiturque uno dumtaxat fornice gothico in modum duplicatae crucis melitensis<sup>57</sup>, cuius arcus mirabili occurso decussati finitoresque |211| duodecim pendentibus umbilicis interciduntur, et tanto architecturae artificio, ac magistra manu componuntur ut sacellum inter perfectiora sui temporis opera merito haberi possit.*

*Lector emunctoris quam par est, naris mirabitur forte, aliquid ea aetate dictum esse de sacratissimo beatæ Virginis rosario. Sed prudens aduertat, quaeso, authenticis instrumentis archivii ff. burdegalensium inuicte probari, populum Burdegalensem XIII saeculi Deum sollicite placasse rosarii deuotionibus, aramque Reginae Sacratissimi rosarii ab ipsa erectione ecclesiae Burdegalensis fuisse dicatam. Quod ut abunde proferatur, sufficit uel unicum authenticum anni 1293, quo Ioannes Columbi praecipit ignem perpetuum et sempiternum, seu lampadem |212| accensam perpetuo coram Domina nostra de rosario<sup>58</sup>. Nam Charta maximos ex tota ciuitate concursus ad eadem sacram fieri solitos praesupponit; neque deuotio potest esse eodem die nata, ac in animis hominum studiosissime recepta; sed debuit longe ante proponi a fratribus, et summa religione apud ciues haberi, quemadmodum pietate fratrum et saecularium reuera constituta est, ita ut uia quae ducit ad conuentum et ipse conuentus fratresque Burdegalenses, a Rosario nomen in ea urbe traxerint; neque ad hodiernum usque diem populus Burdegalensis ac finit unas gentes, praedicatorum, dominicanorum, aut a uia Iacobae Lutetia, Iacobinorum, ut uocant galli, sed uno hoc tanquam proprio nomine Patrum et Conuentus de rosario uelint aut possint fratres aut Conuentum Burdegalensem designare.*

*|213| Caeterum quia dictum est magnam conuentus partem a rege et principibus Angliae occupatam fuisse<sup>59</sup>, aedificia fratrum usibus opportuna eo tempore collocata creduntur, quo ecclesia aedificata est. Septem in conuentu claustra extitisse memoriae proditum est, sed nomen fidelium qui hoc opus moliti sunt ignoratur. Habet tamen Guidonis Reuerendissimum Archiepiscopum Burdegalensem<sup>60</sup> (ut gloria episcopi est pauperum inopiae subuenire, opibus suis aut alienis non incubare). Refectorium infirmitarii, cameramque refectorio adhaerentem condidit. Instrumenta testantur sacrarium circa annum 1267<sup>61</sup> ab Arnolde Masson, Capitulum circa annum 1324 ab Arnolde Caillaud, utrumque ad modum rationemque sacrae aedis Rosarii constructum.*

<sup>57</sup> Gallici ogives, formerets, liernes, tiercerons.

<sup>58</sup> Notre Dame du Chapelet.

<sup>59</sup> v. ad an. 1233 n.1.

<sup>60</sup> d. hier. tel. 12.9.2. Gloria episcopi.

<sup>61</sup> Ex act. authen. conv. burd.

[214] *Clemens papa V, ut suo loco dicitur, dormitorium fratrum extruxit. Guillelmus Raymundi Columbi miles, non quidem sacellum infirmitorii aut coenaculum fratrum erexit, ut uult Bernardus Guidonis, sed sicut probant instrumenta publica, omnes sumptus ad coenaculi pavementum subministravit. Simon de Monteforti Leicestriae in Anglia, ex auiae hereditate comes, dormitorium infirmitorii molitus est.*

L'entrée de l'église donne sur un immense vestibule, dont le fronton dorique suscite aisément l'admiration de tous, et dont on dit qu'il a attiré sur lui le regard de Louis le Grand. Quelque parure ou quelque ornement que l'on regrette, c'est grâce à son large toit que la beauté de la croix latine peut s'exprimer. Cet espace est long de vingt-huit toises et large de douze<sup>62</sup>. L'église ne possédait pas encore [en 1247] les différentes chapelles qu'elle a. Elle est distribuée en trois vaisseaux, dont celui du milieu, distinct des collatéraux par quatre piliers disposés à la manière de colonnes, accueille le chœur et l'autel majeur à son extrémité. Chacun des collatéraux faisait trois aunes<sup>63</sup> [de large]. Le mur du cloître ferme le côté droit de l'un, et trois chapelles, dont une a été dotée d'un orgue, et une autre surmontée d'un clocher en obélisque, occupent le bras du transept<sup>64</sup>. À gauche de l'autre collatéral, six petites chapelles de trois toises de large : chacune est construite avec une voûte sur croisée d'ogives sans ornement, tout comme le chœur et le sanctuaire. À son extrémité, un bras de transept forme la très belle et très majestueuse chapelle du Rosaire. Elle fait sept toises de long sur cinq de large. Elle est close par une forme de demi octogone, et elle est couverte par une seule voûte gothique, à la manière de doubles croix de Malte, dont les arcs se croisent en un point de rencontre admirable, et dont les extrémités se coupent en leurs milieux en douze clés de voûte pendantes, et sont disposés par un si grand art de l'architecture et par une telle main de maître que la chapelle peut être considérée avec raison comme faisant partie des travaux les plus parfaits de son époque.

Le lecteur, au nez plus fin que de raison, s'étonnera par hasard que l'on parle à cette époque du Rosaire très sacré de la bienheureuse Vierge. Mais qu'il remarque avec bon sens, s'il lui plaît, qu'il est prouvé indiscutablement par les documents authentiques des archives des frères de Bordeaux que le peuple bordelais, au XIII<sup>e</sup> siècle, a eu le souci d'apaiser Dieu par l'offrande de dévotions au Rosaire, et qu'on a dédié l'autel à la Reine du très saint Rosaire depuis la construction de l'église de Bordeaux. Mais comme on l'a suffisamment démontré, l'unique preuve de l'année 1293 suffit, parce que c'est durant cette année que Jean Colom stipula qu'un feu éternel et sacré (soit un luminaire) restât allumé perpétuellement devant Notre Dame du Rosaire. La charte mentionne en effet que c'est dans cette même enceinte sacrée que sont faits les plus grands rassemblements coutumiers de toute la ville ; et sa consécration ne peut avoir eu lieu ce même jour, et avoir été reçue dans les esprits des hommes avec une très grande passion, mais elle a dû être exposée longtemps avant par les frères, et être considérée par les citoyens avec le plus grand respect, comme instituée ainsi par la piété des frères et des prêtres, de sorte que le couvent et les frères de Bordeaux ont tiré dans cette ville leur nom du Rosaire. Et jusqu'à nos jours, les citoyens de Bordeaux et les habitants des environs ne veulent ou ne peuvent pas désigner les frères ou le couvent de Bordeaux par le nom de Prêcheurs, de Dominicains, ou de Jacobins (de la rue Saint-Jacques à Paris), comme disent les Français, mais par ce seul nom, comme s'il leur appartenait, de Pères et de Couvent du Rosaire.

D'ailleurs, parce que l'on raconte qu'une grande partie du couvent a été occupée par le roi et les princes d'Angleterre, on croit que les édifices des frères ont été disposés comme le voulaient les usages de cette époque, là où l'église a été bâtie. On rapporte que sept cloîtres ont été élevés dans le couvent, mais le nom des fidèles qui ont entrepris cette œuvre nous est inconnu. On garde cependant le nom du très vénérable archevêque Guy<sup>65</sup> de Bordeaux (puisque la gloire de l'épiscopat est de remédier à l'indigence des pauvres et non pas de couvrir ses propres richesses, ou celles des autres). Il bâtit le

<sup>62</sup> Environ 54,5 mètres de long et 23,4 mètres de large. Ces mesures correspondent aux plans de l'ancienne église conservés aux Archives Départementales sous les cotes H 2642 et 2 Fi 16, qui incluent une échelle de 30 pieds, c'est-à-dire 5 toises.

<sup>63</sup> Environ 3,5 mètres.

<sup>64</sup> L'expression « *brachium iuncturae* » est d'interprétation complexe. D'après nos connaissances sur l'église (voir le plan reproduit en fig. 2), la lecture la plus probable est que les trois chapelles ici décrites soient les trois chapelles latérales qui ouvrent sur le transept.

<sup>65</sup> Il s'agit visiblement d'une erreur : l'auteur fait certainement allusion à l'archevêque Géraud de Malemort (1227-1261).

réfectoire de l'infirmerie et la voûte qui couvre le réfectoire. Les documents attestent de la construction de l'église aux environs de 1267 par Arnaud Masson, de la salle capitulaire autour de 1324 par Arnaud Caillaud, l'une et l'autre construites selon la manière et la méthode des sanctuaires sacrés du Rosaire.

Le Pape Clément V fit bâtir le dortoir des frères pour qu'on le consacre en son nom. Le chevalier Guillaume Raymond Colom finança non pas la chapelle de l'infirmerie ou la salle à manger, comme le veut Bernard Gui, mais tous les frais du pavement de la salle à manger comme le prouvent les documents publics. Simon de Montfort de Leicester en Angleterre, comte par sa mère, fit bâtir le dortoir de l'infirmerie.

Illustrations

Fig. 1 - Bordeaux, détail d'une gravure anonyme publiée en 1662 (cf. Marc Favreau, *Les « portraits » de Bordeaux. Vues et plans gravés de la capitale de la Guyenne du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Éditions de l'Entre-deux-Mers, 2007, p. 93). La zone entourée englobe le couvent des Frères prêcheurs (en haut à gauche) et le Château Trompette (à droite).

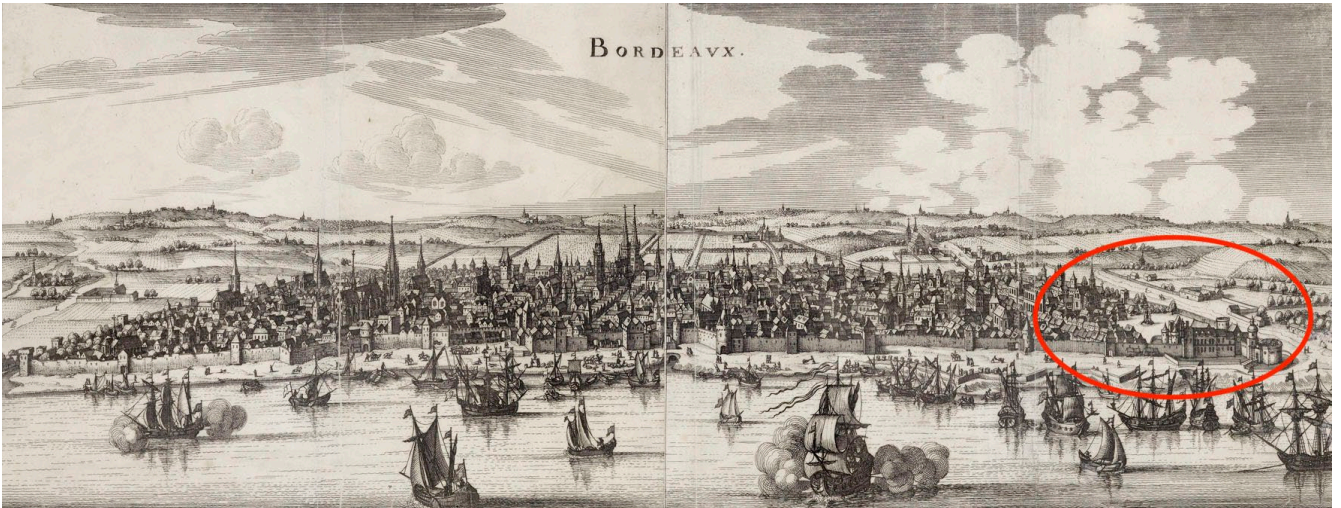


Fig. 2 - Plan de l'église des Frères prêcheurs de Bordeaux intitulé « Plan des sépultures, dans l'ancienne Église », fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Archives départementales de la Gironde, 2 Fi 16.

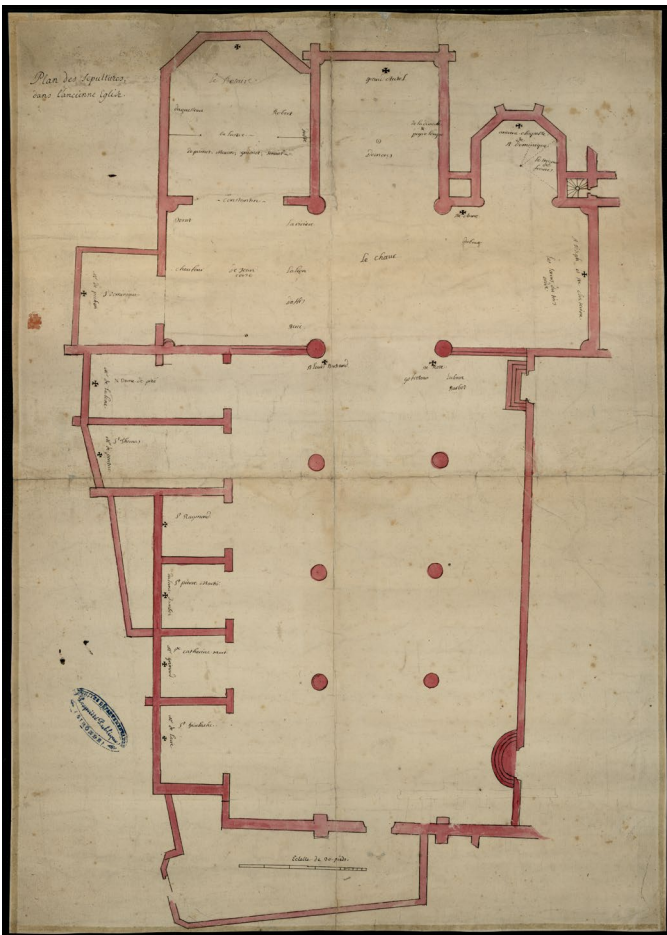


Fig. 3 - Plan lacunaire de l'église des Frères prêcheurs de Bordeaux avec l'emplacement des sépultures, XVII<sup>e</sup> siècle. Archives départementales de la Gironde, H 2642, f. 74.

